

Entrée en vigueur de lois

Gouvernement du Québec

Décret 1033-2012, 7 novembre 2012

Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale (2012, chapitre 20)

— **Entrée en vigueur des dispositions des articles 46 à 50 et 54 de la Loi**

CONCERNANT l'entrée en vigueur des dispositions des articles 46 à 50 et 54 de la Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale

ATTENDU QUE la Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale (2012, c. 20) a été sanctionnée le 15 juin 2012;

ATTENDU QUE l'article 57 de cette loi prévoit que les dispositions de celle-ci entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement, à l'exception des dispositions des articles 43, 44, 52 et 55 qui entrent en vigueur le 15 juin 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer la date d'entrée en vigueur des dispositions des articles 46 à 50 et 54 de la Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE soit fixée au 1^{er} décembre 2012 la date d'entrée en vigueur des dispositions des articles 46 à 50 et 54 de la Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale (2012, c. 20).

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

58458